

**COMMENT FAIRE DES ÉCONOMIES DE PERSONNEL, AU DÉTRIMENT DE LA SÉCURITÉ ET EN
CONTRADICTION AVEC LE NOUVEAU
CODE DE DÉONTOLOGIE ????????**

LA D.D.S.P DE L'AIN SE DÉMARQUE ET INNOVE DANS LE « N'IMPORTE QUOI »

Alors qu'il n'y a pas si longtemps (11 avril 2016), un fonctionnaire de Police de Bourg-En-Bresse, en intervention Police Secours, a failli être poignardé par un individu isolé... ..faits qui n'avaient pas sensibilisé de par leur gravité la hiérarchie, qui ne s'était pas déplacée ni n'avait pris de nouvelles des fonctionnaires ! (Nous tenons à souligner que le Préfet de l'Ain, en congés, s'était senti quant à lui personnellement concerné en venant s'enquérir physiquement de la santé des collègues...).

Alors que le 13 juin 2016, deux fonctionnaires de Police ont été lâchement assassinés à leur domicile, entraînant une douleur profonde, un écoeurement et une colère sourde dans les rangs de la Police Nationale, tous grades confondus (...peut-être pas au vu de ce qui suit...).

À l'heure où notre administration prend la décision d'armer les Maîtres Nageurs Sauveteurs sur les plages...

À l'heure où notre ministre autorise les fonctionnaires de Police à garder en tout temps et en tous lieux leur arme de service ...

À l'heure où un nouvel attentat a été commis à l'aéroport d'Ankara, entraînant des dizaines de morts et de blessés...

La DDSP de l'Ain, par la voix de son Directeur Départemental, prend la décision « surnaturelle », de faire des économies de personnel, estimant qu'en ce qui concerne la sécurisation de la préfecture de l'AIN et plus précisément des services Cartes Grises, des Permis de Conduire et des Étrangers, que le lundi et vendredi jour de grosse affluence, deux fonctionnaires assureraient bien cette mission, mais que le mardi et le jeudi un seul fonctionnaire suffirait...

Pourquoi alors en cas de Maintien de l'Ordre devant la Préfecture, réunissant parfois une dizaine de personnes sur la chaussée, mettre en place un dispositif digne des plus grosses manifestations avec coupure de la circulation, réserve MO et garde statique en loge ???

La préfecture est-elle devenue un établissement quelconque ???

Ou est-elle toujours la représentation morale et matérielle de l'état, au sein d'un département, faisant de celle-ci une cible privilégiée.

Quid de la sécurité des fonctionnaires de Police qui même en civil sont devenus les cibles privilégiées d'extrémistes religieux.

Quid du Code de déontologie :

Article R. 434-6 – Obligations incombant à l'autorité hiérarchique

I. - Le supérieur hiérarchique veille en permanence à la préservation de l'intégrité physique de ses subordonnés.

La FPIP de l'Ain a alerté à de multiples reprises, la DDSP de l'Ain sur la présence systématique et nécessaire de deux fonctionnaires en sécurisation.

Néanmoins, force est de constater que la sécurité des « ouailles » de Monsieur le D.D.S.P. est le cadet de ses soucis, que ses belles paroles ne sont pas suivies d'actes concrets et conformes à l'état d'urgence et aux derniers faits divers ayant endeuillé notre corporation.

**La FPIP n'acceptera pas une telle légèreté concernant la
sécurité des collègues**